



# CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat est souscrit entre la société Bien Dans Mon Corps Sàrl (ci-après désigné comme « BDMC ») et Vous (ci-après désigné comme « l'Adhérent »).

**Prestations :** La souscription à des prestations et/ou d'un abonnement donne un droit d'accès aux différents équipements concernés par l'offre (Miha Bodytec, ceintures Slim-Sonic, combinaisons de sport, produits alimentaires, ...), y compris l'accès aux équipements et aux prestations fournis.

**Souscription :** Le contrat d'abonnement et/ou de prestations est nominatif : en aucun cas il ne peut être partagé avec un tiers.

**Conditions liées à la personne :** L'Adhérent certifie être âgé de 18 ans minimum, ne faire l'objet d'aucune mise sous tutelle ou curatelle. L'Adhérent déclare également être solvable et s'engage à régler les montants dus selon les modalités de paiement définies sur chaque facture émanant de BDMC.

**Règlement :** L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du présent document et des directives d'utilisation communiquées par BDMC et d'adhérer sans restriction ni réserve aux règles de sécurité et d'hygiène. Il s'engage à respecter les consignes suivantes, entre autres :

- Porter des vêtements et des chaussures de sport spécifiques et propres. Porter une tenue et des chaussures de marches adaptées pour les sorties extérieures.
- Utiliser le programme lavage linge délicat pour nettoyer régulièrement sa combinaison.
- Adopter un comportement agréable et respectueux envers les autres membres et le personnel de BDMC.
- Suivre scrupuleusement les protocoles alimentaires fournis et respecter les posologies indiquées.
- La consommation d'alcool ou de substances illégales est interdite au sein des cabinets. Il est interdit de suivre un entraînement ou une prestation quelle qu'elle soit en état d'ébriété ou sous l'emprise d'une substance illégale.
- En cas de suivi médical, d'un suivi psychologique ou psychiatrique, de prise de médicaments, l'Adhérent déclare avoir obtenu l'accord de son médecin traitant pour suivre un de nos programmes ou souscrire à une/plusieurs de nos prestations.

**Vestiaires & casiers :** Des vestiaires sont à disposition dans nos cabinets. Ils sont mis à disposition de l'Adhérent.

**Objets perdus ou volés :** BDMC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles, même enfermées dans les cabinets.

**Protection des données :** L'Adhérent accepte que BDMC utilise ses données anonymisées, dans les réseaux sociaux notamment. Vos données ne sont en aucun cas transmises à des tiers, hormis afin d'assurer l'exécution de vos prestations, par exemple dans le cadre du prêt des ceintures ultrasons à domicile, auquel cas certaines de vos données personnelles devraient être fournies à notre partenaire Slim-Sonic. Nous garantissons une totale confidentialité dans le traitement de nos dossiers clients. Nous utilisons vos données personnelles uniquement dans le but de vous transmettre de la correspondance liée à vos prestations et pour des informations marketing concernant nos activités chez BDMC. Vous avez la possibilité de vous désinscrire de notre liste d'envoi d'e-mails par un simple clic. Le lien de désinscription se trouve en bas de chaque newsletter que vous recevez de notre part.

**Résiliation à l'initiative de BDMC :** Un abonnement pour des prestations peut être résilié de plein droit à l'initiative de BDMC, dans les cas suivants :

- l'attitude ou le comportement de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres clients ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement.
- En cas de défaut de paiement. L'Adhérent sera redevable des prestations souscrites. Le cas échéant, les prestations pourront être délivrées à nouveau après réception des montants totaux dus.

**Paiement & retard de paiement :** L'Adhérent s'engage à régler son dû selon les conditions stipulées dans la facturation. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'assurer du paiement des prestations en faveur de BDMC. Dans le cas où le paiement n'est pas effectué à temps, l'Adhérent se verra refusé l'octroi des prestations jusqu'à la régularisation du montant dû. Si au bout de 45 jours la facture n'est toujours pas payée, l'Adhérent sera en violation de contrat et la totalité de ses achats sera dû de suite. BDMC transmettra le dossier à l'Office des Poursuites compétent, qui ajoutera des frais supplémentaires. Ces frais sont irrévocables. La suspension temporaire des prestations ne donne droit à aucune ristourne ni dédommagement. Une fois le montant régularisé, l'accès aux prestations sera débloqué. BDMC enverra des rappels par e-mail. La non-réception de ces e-mails n'enlève pas la responsabilité de l'Adhérent de payer et n'empêche pas les frais de poursuites.

**Modalités de résiliation :** Une fois une prestation (inclus les abonnements) démarrée et/ou délivrée, elle ne peut plus être résiliée et aucun remboursement ne sera accordé.

**Transfert d'abonnement :** Il est possible de transférer son abonnement (Miha Bodytec, Turbocure ultrasons, forfait Hypnose) à un tiers. Pour procéder au transfert, l'Adhérent qui souhaite transférer doit prévenir BDMC de son intention et communiquer les informations relatives au nouvel adhérent. Le nouvel Adhérent doit accepter les Conditions Générales, et reprendra l'abonnement en cours, valable pour la durée et le nombre de prestations initialement prévue dans le contrat d'origine. La somme de CHF 50.- doit être acquittée pour procéder au transfert. Il est de la responsabilité de l'Adhérent qui souhaite partir de trouver le nouvel adhérent.

**Modification des tarifs :** Les prix sont garantis pour les prestations souscrites et en cours. Le tarif pourra être révisé au moment du renouvellement des listes de prix de BDMC.

**Communication :** BDMC décline toute responsabilité si l'adresse d'e-mail n'existe pas, n'est pas valide ou si pour une raison quelconque les e-mails n'aboutissent pas.

**Etat de santé** : L'Adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de suivre et de pratiquer les prestations de BDMC et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique. En cas de doute, l'Adhérent devra demander un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer une activité sportive et à suivre des séances de développement personnel en PNL et Hypnose, à suivre un protocole alimentaire dans le but de diminuer sa masse corporelle grasseuse. Il n'est pas de la responsabilité de DMC de faire pratiquer à l'Adhérent un test de fitness, ou tout autre test, afin de déterminer sa condition physique et de santé. Tout test éventuellement effectué par BDMC aurait pour seul objectif de rassembler des données comparatives, afin d'évaluer les progrès de l'Adhérent dans son programme ; en aucun cas ce test ne pourrait servir d'outil de diagnostic.

**Assurance** : L'Adhérent confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de son entraînement, en intérieur et en extérieur. La responsabilité de BDMC ne pourra être engagée en cas de mauvaise déclaration faite par l'Adhérent quant à sa condition physique ou en cas de blessure résultant d'une incapacité, d'une diminution ou de toute autre altération de son état physique. L'Adhérent confirme en outre avoir compris que des entraînements ont lieu en intérieur et en extérieur et accepte les éventuels risques d'accident qui peuvent survenir durant leur pratique. L'Adhérent confirme être couvert par une assurance accident.

**Responsabilité de l'Adhérent** : L'Adhérent est responsable des dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer, de son propre fait, au sein de BDMC et s'engage à payer tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite.

**Décharge de responsabilité** : L'Adhérent reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des installations auxquelles il a accès au sein de BDMC et durant toutes les prestations de BDMC. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'informer sur l'utilisation des installations et protocoles mis à sa disposition : la responsabilité de BDMC ne pourra être engagée en cas de dommages physiques ou matériels, suite à tout accident résultant de l'inobservation des règles de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations ou autres protocoles.

**Juridiction et loi applicable** : Ces conditions générales, ainsi que tout problème relatif aux prestations de BDMC, à l'utilisation des protocoles et des installations, sont soumis au droit suisse exclusivement, sans égard aux principes de conflit de lois. Tout litige pouvant opposer l'Adhérent et BDMC au sujet de ces conditions, des prestations, de l'utilisation du matériel et des protocoles est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu dont dépend le siège social de BDMC.